



# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 06/06/2017 Date de révision: 04/02/2020 Version: 2.0

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Nom du produit : TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER  
SKU # : FG402498

#### 1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air  
Agents odorants  
Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants, Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Rubbermaid Commercial Products LLC  
3124 Valley Avenue  
Winchester, VA 22601-2694 - USA  
T 1.800.347.9800  
[www.rubbermaidcommercial.com](http://www.rubbermaidcommercial.com)

##### Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC  
20 Hereford Street  
Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada  
T 1.800.998.7004

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS US

Liquides inflammables, H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
catégorie 3  
Danger par aspiration, H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection.  
P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.  
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	(N° CAS) 5131-66-8	0,1 – 2,9	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Cedarwood Oil	(N° CAS) 8000-27-9	1 – 10	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Clove Oil	(N° CAS) 8000-34-8	< 1	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
- Réactivité : Liquide et vapeurs inflammables.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Gants. Lunettes de sécurité.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.  
Procédés de nettoyage : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Sources d'inflammation.

Température de stockage : 4 – 29 °C

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER		
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm

### Alcohol (64-17-5)

DNEL	DNEL	950 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

### 3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)

Non applicable

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Clove Oil (8000-34-8)

Non applicable

### Cedarwood Oil (8000-27-9)

Non applicable

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: incolore à légèrement jaune. : incolore à légèrement jaune : caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: ≈ 80 °C
Point d'éclair	: ≈ 37 °C Closed cup
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ≈ 0,89
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: ≈ 3,3 cSt
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Chaleur. Eviter le contact avec les surfaces chaudes.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après ingestion : Risque d'oedème pulmonaire.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 12.2. Persistance et dégradabilité

TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Alcohol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport	: UN1993 Flammable liquids, n.o.s., 3, III
N° ONU (DOT)	: UN1993
Désignation officielle de transport (DOT)	: Flammable liquids, n.o.s.
Classe (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquides inflammables et combustibles 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 203
DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR 173.xxx)	: 242
DOT - Symboles	: G - Identification : désignation officielle de transport complétée par le nom technique

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)	: B1 - Si le point d'éclair de la matière est supérieur ou égal à 38°C (100°F) et inférieur à 93°C (200°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.241 de ce sous-chapitre seront applicables. Si le point d'éclair de la matière est inférieur à 38°C (100°F), les exigences de conditionnement en vrac du point 173.242 de ce sous-chapitre seront applicables. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - Conteneurs IBC autorisés : métal (31A, 31B et 31N), plastique rigide (31H1 et 31H2), composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Exigences supplémentaires : seuls les liquides dont la pression de la vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50°C (1,1 bar à 122°F) ou à 130 kPa à 55°C (1,3 bar à 131°F) sont autorisés, à l'exception du code UN2672 (voir également la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le code UN2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - Le niveau maximum de remplissage ne doit pas dépasser la valeur déterminée comme suit : Niveau de remplissage = $97 / (1 + a (tr - tf))$ , où tr est la température moyenne maximale du conteneur durant le transport et tf est la température, exprimée en degrés Celsius, du liquide durant le remplissage. TP29 - Une citerne portable ayant une pression minimale de test de 1,5 bar (150,0 kPa) peut être utilisée à condition que la pression de test calculée soit inférieure ou égale à 1,5 bar, en fonction de la PSMA des matières dangereuses définie au point 178.275 de ce sous-chapitre, où la pression de test est 1,5 fois la PSMA.
DOT - Exceptions liées au conditionnement (49 CFR 173.xxx)	: 150
DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de passagers (49 CFR 173.27)	: 60 L
DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo uniquement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de marchandises et d'un navire de passagers.
Emergency Response Guide (ERG) Number	: 128
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### Transport maritime

Description document de transport (IMDG)	: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III
N° ONU (IMDG)	: 1993
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - Matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L

### Transport aérien

Description document de transport (IATA)	: UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III
N° ONU (IATA)	: 1993
Désignation officielle de transport (IATA)	: Flammable liquid, n.o.s.
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: III - Danger mineur

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

# TCELL PURE - ODOR NEUTRALIZER

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol (5131-66-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Clove Oil (8000-34-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Cedarwood Oil (8000-27-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Directives nationales

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

Proposition 65 de la Californie - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie comme cause de cancer, de trouble du développement et/ou de la reproduction

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 04/02/2020

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2	Classification GHS-US	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit